

**RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS DE LA RÉUNION STRATÉGIQUE HORS SIÈGE  
DU CONSEIL DE 2015, 13 – 14 JUIN 2015****MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS VISANT À OPTIMISER L'ASSISTANCE OFFERTE AUX ÉTATS  
EN MATIÈRE DE FORMATION ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS****Recommandation A :****Domaine : Développement du transport aérien et renforcement des capacités**

<b>Recommandation</b>	<b>Activités principales</b>	<b>Délai</b>	<b>État au 31 mars 2016</b>
Le Secrétariat devrait élaborer des notes d'information de la Direction supérieure à l'intention des États membres et des partenaires de l'OACI pour souligner l'importance de l'aviation comme moteur de développement économique et pour garantir que les programmes de formation et de renforcement des capacités proposés aux États membres sont liés à ce développement.	A.1. Élaborer à l'intention du Président, de la Secrétaire générale et de la Direction supérieure un modèle standard de note de présentation à utiliser lors de missions auprès d'États membres, traitant des besoins en matière de formation et des activités reconnues de l'OACI disponibles aux niveaux national et régional (membres TRAINAIR PLUS, instructeurs qualifiés, cours reconnus, nombre de stagiaires dans chaque domaine, nombre de cours assurés, etc.)	Juin 2016	Achevé.
	A.2. Établir une feuille de route à l'intention des États membres, en rattachant les besoins en matière de formation et de renforcement des capacités à un plan directeur national pour le développement de l'aviation civile, ainsi qu'aux résultats d'une évaluation des besoins en matière de formation	Juin 2016	Une feuille de route est en cours d'élaboration pour donner aux États membres des orientations sur la manière de rattacher les besoins de formation au développement de l'aviation.
	A.3. Présenter des cadres réglementaires nationaux et régionaux et des cas de succès démontrant le lien entre l'aviation civile et des programmes plus vastes, tels que l'éducation, l'emploi, la prospérité économique, la mobilité et la connectivité, les échanges et le commerce, et la gouvernance.	Déc. 2016	L'OACI et l'ICM (Université de Varsovie) réalisent des études conjointes de la connectivité et de la manière dont les questions de politique et de réglementation ont une



Recommandation	Activités principales	Délai	État au 31 mars 2016
	A.4. Fournir des méthodes standard pour mesurer l'incidence économique de l'aviation en utilisant des données relatives à la création directe, indirecte ou induite d'emplois, aux voyages et au tourisme, au commerce (en particulier pour ce qui est des marchés dépendant de l'aviation), etc., et harmoniser les données avec les partenaires de l'OACI.	Déc. 2016	<p>incidence sur la connectivité et sur le développement durable résultant du transport aérien dans les États. Une présentation à ce sujet a eu lieu lors du Symposium OACI sur le transport aérien (IATS) en mars 2016, et une étude analytique plus détaillée sera publiée d'ici la fin de l'année.</p> <p>Un projet de cadre méthodologique du compte satellite de l'aviation est en cours d'élaboration. L'OACI collabore avec le Groupe de travail des Nations Unies sur les comptes satellites nationaux, dans un premier temps pour obtenir l'endossement de la méthodologie par la Commission statistique de l'ONU (UNSC). Ce nouveau compte national, une fois endossé par l'UNSC, permettra aux États de mesurer la contribution économique directe du secteur du transport aérien à leur PIB ; il sera alors plus facile d'éliminer les obstacles à la connectivité et de favoriser les investissements et le financement dans le secteur.</p>

**Recommandation B :****Domaine : Mobilisation des ressources**

<b>Recommandation</b>	<b>Activités principales</b>	<b>Délai</b>	<b>État au 31 mars 2016</b>
Le Secrétariat devrait lancer un programme de mobilisation des ressources pour appuyer l'assistance accordée aux États en matière de renforcement des capacités.	B.1. Établir des partenariats stratégiques avec des institutions spécialisées des Nations Unies, des institutions financières internationales et des donateurs, et mettre en œuvre une stratégie pour une mobilisation mondiale des ressources afin de répondre aux besoins des États membres en matière de renforcement des capacités et de formation.	Déc. 2016	Le 8 mars 2016, le Conseil a adopté une politique de mobilisation de ressources (C-DEC 207/11) qui vise à réunir des contributions volontaires adéquates, prévisibles et durables pour compléter les programmes de travail de l'OACI, y compris l'assistance au titre de l'initiative NCLB, et pour aider les États en facilitant l'accès à un financement pour le renforcement de leurs systèmes d'aviation civile. L'OACI renforce ses partenariats existants, les augmente et en développe de nouveaux avec les États, l'industrie aéronautique et le secteur privé en faisant la promotion des avantages de l'aviation et de son initiative NCLB, en assurant une formation conjointe et en appuyant le renforcement des capacités dans les États.
	B.2. Identifier les institutions ayant un mandat comparable, notamment d'autres organisations mondiales, afin de créer des partenariats, y compris pour une formation conjointe.	Déc. 2016	L'OACI est sur le point de signer des protocoles d'entente avec des associations régionales de compagnies aériennes en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'au Moyen-Orient, pour le partage de données, l'analyse, la formation au développement économique et la réglementation. Une liste proposée d'institutions des Nations Unies ayant des mandats en matière de formation a été établie.  L'OACI a établi des partenariats de formation avec l'ACI, l'IATA et l'université Concordia. Des accords ont également été signés avec les États afin d'accorder des bourses à des étudiants de pays en développement.

**Recommandation C :****Domaine : Compétences nécessaires**

<b>Recommandation</b>	<b>Activités principales</b>	<b>Délai</b>	<b>État au 31 mars 2016</b>
Le Secrétariat devrait fournir aux établissements de formation et aux États membres une liste des compétences nécessaires pour la mise en œuvre des SARP pertinentes et des programmes de formation.	C.1. Identifier les compétences nécessaires pour la mise en œuvre des SARP et des programmes de l'OACI, dans le cadre de l'évaluation des incidences réalisée durant le processus d'élaboration des SARP.	Déc. 2016	L'évolution et la révision futures du formulaire d'évaluation des incidences et de la liste des tâches de mise en œuvre, à examiner par le Conseil et l'ANC, tiendront compte de l'indication des compétences nécessaires pour la mise en œuvre.
	C.2. Coopérer avec les États membres et les établissements de formation pour garantir la validité des compétences identifiées, les conditions opérationnelles pour la mise en œuvre des dispositions de l'OACI et les performances attendues des personnes et des systèmes.	Déc. 2016	Pour la sécurité et la navigation aérienne, des compétences sont en cours de développement pour le personnel, et les programmes de formation de l'OACI font l'objet d'un examen visant à assurer que la formation valide ces compétences selon qu'il convient. Pour la sûreté de l'aviation, cette activité est conduite dans le cadre de la Stratégie d'assistance à la sûreté de l'aviation et de renforcement des capacités. Dans ce cadre, l'OACI élabore et livre des mallettes pédagogiques de sûreté de l'aviation (ASTP) et assure des ateliers, de même qu'elle gère un réseau de centres de formation à la sûreté de l'aviation (CFSA), lequel comprend désormais 29 membres représentant toutes les régions.
	C.3. Analyser l'incidence économique et les défis en matière de mise en œuvre des nouvelles SARP pour les autorités de l'aviation civile et l'industrie.	Déc. 2016	Des données et des analyses économiques sont fournies au Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP) pour faciliter le travail au titre des objectifs stratégiques Capacité et efficacité de la navigation aérienne et Protection de l'environnement.  De nouvelles SARP sur l'environnement sont élaborées et proposées par le CAEP, lequel examine dans le cadre de son



Recommandation	Activités principales	Délai	État au 31 mars 2016
			<p>mandat, l'efficacité, la faisabilité technique, le bien-fondé en matière de coût et les interdépendances sur le plan environnemental.</p> <p>Des informations sur les incidences économiques et les défis de la mise en œuvre des nouvelles SARP pour les autorités de l'aviation civile et l'industrie sont fournies par l'intermédiaire des groupes mondiaux et régionaux concernés et des programmes d'audit de l'OACI. Ces informations sont utilisées lorsqu'on envisage d'apporter une assistance aux États et d'élaborer d'autres SARP.</p>
	C.4. Élaborer des éléments indicatifs pour la formation, fondés sur les compétences, à l'intention de tous les professionnels de l'aviation et du personnel technique des autorités de l'aviation civile.	Déc. 2016	<p>Le <i>Guide de conception de cours – Méthode de formation fondée sur les compétences</i> (Doc 9941) a été envoyé aux États.</p> <p>Une nouvelle formation pour les concepteurs de systèmes pédagogiques et les responsables de la validation des cours a été élaborée.</p> <p>L'amendement des <i>Procédures pour les services de navigation aérienne — Formation</i> (Doc 9868) a été approuvé pour être diffusé aux États afin d'obtenir leur avis.</p>
	C.5. Fournir aux établissements de formation et aux États membres la liste des compétences nécessaires et la liste des tâches génériques pour la mise en œuvre des SARP et des programmes pertinents de l'OACI.	Déc. 2016	<p>Des listes de tâches de poste, y compris les compétences, pour des cours harmonisés OACI ont été élaborées et seront publiées dans un catalogue en ligne.</p> <p>D'autres compétences seront mises à la disposition des centres de formation et des États membres une fois qu'elles auront été validées.</p>

**Recommandation D :****Domaine : Assurance de la formation**

<b>Recommandation</b>	<b>Activités principales</b>	<b>Délai</b>	<b>État au 31 mars 2016</b>
Le Secrétariat devrait veiller à l'application de méthodes guidées par des données complètes et fondées sur les compétences pour la conception, l'élaboration et l'assurance de la formation en aviation, ainsi qu'à l'évaluation de l'efficacité des cours de formation de l'OACI.	D.1. Introduire une taxonomie pour faciliter l'identification des cours d'enseignement par ordinateur, de la formation mixte enseignement par ordinateur/ enseignement en salle de classe, de la formation en salle de classe, et tirer plein avantage de la technologie pour assurer une formation en ligne.	Mai 2016	Un projet de taxonomie a été élaboré et est actuellement examiné.
	D.2. Évaluer les besoins de formation à l'échelle mondiale et régionale, et identifier les priorités pour les activités de formation.	Déc. 2016	Un outil d'analyse des besoins en formation est actuellement élaboré et sera fourni aux États. Les données recueillies auprès des États seront analysées en vue d'identifier les priorités en matière de formation.
	D.3. Mettre au point une trousse d'outils des ressources humaines des autorités de l'aviation civile pour une base de données universelle et cohérente des besoins en matière de formation, afin d'identifier les carences, y inclus l'évaluation des capacités en matière de formation.	Déc. 2016	Les données recueillies au moyen de la trousse d'outils HR des AAC seront utilisées pour identifier les besoins de formation.
	D.4. Réaliser une analyse post-mise en œuvre systématique grâce à des enquêtes et à la collecte d'informations en retour en vue d'évaluer l'efficacité de la formation et de tenir compte des besoins futurs en matière de renforcement des capacités et de formation, lors de la prise de décisions sur les priorités et les améliorations futures.	Déc. 2016	Une méthodologie visant à évaluer l'efficacité de la formation pour le niveau 1 (réaction) et le niveau 2 (apprentissage) a été établie. Des résultats des enquêtes sont utilisés pour de futures améliorations des cours.  L'évaluation du niveau 3 (comportement) est appliquée à certains cours de formation OACI et sera systématiquement mise en œuvre pour tous les cours harmonisés de l'OACI.



Recommandation	Activités principales	Délai	État au 31 mars 2016
	D.5. Bâtir une base de données centrale pour identifier les besoins en matière de formation des divers États membres et les apports des audits, des bureaux régionaux, des organisations internationales, des directions de l'OACI, des enquêtes, en plus des possibilités de formation disponibles dans tous les États membres pour faciliter la coopération entre États membres et compléter l'offre de formation de l'OACI aux employés des États.	Déc. 2016	Des données ont été collectées grâce aux programmes d'audit concernant l'élément crucial 4 « Qualifications des professionnels de l'aviation » (USOAP) et « Qualifications et formation du personnel » (USAP). Ces données serviront à identifier les besoins de formation pour des États particuliers ou des groupes d'États, et seront mis en correspondance avec la formation harmonisée avec l'OACI dont on dispose.
	D.6. Établir un réseau d'universités offrant des programmes dans le domaine de l'aviation pour œuvrer avec l'OACI et les organisations internationales spécialisées en aviation au développement d'un diplôme aéronautique répondant aux besoins de l'aviation civile.	Déc. 2016	Un protocole d'entente a été signé avec l'Université Concordia. L'OACI collabore avec l'École nationale de l'aviation civile (ENAC) de la France pour élaborer un nouveau diplôme de maîtrise. D'autres universités sont contactées et seront invitées à une réunion pour créer un réseau.
	D.7. Promouvoir l'établissement d'associations de formation, si nécessaire [tel que l'Association des organismes africains de formation aéronautique (AATO) en Afrique].	Déc. 2016	En plus de l'Association des organismes africains de formation aéronautique (AATO) déjà créée, a été instituée en décembre 2015 l'Association européenne des organismes de formation et d'enseignement en aviation (EATEO).  L'OACI appuie les efforts de la Commission arabe de l'aviation civile en vue de l'établissement d'une association de formation en 2016.  Des États de la région NACC promeuvent l'établissement d'une association.
	D.8. Évaluer les besoins de formation lors de l'élaboration de nouvelles SARP, identifier les défis corrélatifs pour la formation et réaliser des évaluations des incidences des SARP sur la formation.	Déc. 2016	Un mécanisme est en cours d'élaboration en vue de l'évaluation de l'incidence des SARP sur la formation.

**Recommandation E :****Domaine : Communications et planification à moyen-long terme**

<b>Recommandation</b>	<b>Activités principales</b>	<b>Délai</b>	<b>État au 31 mars 2016</b>
Le Secrétariat devrait organiser des ateliers et des symposiums sur la mise en œuvre de la politique de formation de l'OACI et l'assistance offerte aux États membres dans leurs efforts pour exécuter leurs stratégies de développement et de planification des ressources humaines.	E.1. Organiser des symposiums mondiaux et régionaux traitant de formation et de développement des ressources humaines en aviation.	Achévé	Les symposiums et ateliers mondiaux et régionaux suivants sont actuellement organisés sur une base périodique : <ul style="list-style-type: none"><li>• Symposium mondial sur la formation en aviation et TRAINAIR PLUS</li><li>• Symposium sur le développement des ressources humaines</li><li>• Ateliers de normalisation des concepteurs de cours et des instructeurs.</li></ul>
	E.2. Développer pour les États membres des stratégies à long terme afin d'attirer de jeunes talents vers l'aviation et ainsi répondre aux besoins de main-d'œuvre de l'aviation aux niveaux national et mondial, en prévoyant notamment une collaboration avec les milieux universitaires pour élaborer des programmes spécifiques à l'aviation afin de répondre aux besoins prévus identifiés dans l'industrie aéronautique et renforcer les programmes de développement des carrières à l'intention des professionnels jeunes et émergents, etc.	Déc. 2016	Sur la base des prévisions de trafic révisées, l'OACI actualisera le Doc 9956, <i>Prévisions mondiales et régionales à l'horizon de 20 ans – Pilotes, personnel d'entretien/maintenance, contrôleurs de la circulation aérienne</i> qui énonce les besoins des pilotes, du personnel de maintenance et des contrôleurs de la circulation aérienne. Il est prévu que les prévisions actualisées seront complétées fin 2017.  Par l'intermédiaire du Groupe de travail sur les communications concernant la prochaine génération de professionnels de l'aviation (NGAP), l'OACI collabore avec l'industrie et les milieux universitaires pour recueillir et promouvoir des pratiques optimales afin d'attirer, de former et de retenir la prochaine génération de professionnels de l'aviation.





Recommandation	Activités principales	Délai	État au 31 mars 2016
	E.3. En coopération avec l'IATA, l'ACI et d'autres organisations et constructeurs, lancer des activités de promotion de l'aviation et ouvrir des opportunités dans des lycées et des universités, notamment un site web commun sur les opportunités de carrière dans le domaine de l'aviation, pour attirer de jeunes talents.	Déc. 2016	L'IATA et l'ACI ont été contactées pour envisager une campagne visant à promouvoir des activités aéronautiques dans des établissements académiques.
	E.4. Établir un lien entre formation professionnelle et formation académique et développement d'un plan de carrière pour professionnels de l'aviation, et lancer des ponts pour attirer des professionnels d'autres sources externes.	Déc. 2016	Cette activité est présentée dans les symposiums sur le développement des ressources humaines organisés par l'OACI.  De plus, un parcours d'apprentissage pour la certification d'aérodrome est actuellement en cours d'élaboration. Une fois achevé, d'autres parcours d'apprentissage pourraient être proposés et élaborés.

**Recommandation F :****Domaine : Assistance technique et coopération technique**

<b>Recommandation</b>	<b>Activités principales</b>	<b>Délai</b>	<b>État au 31 mars 2016</b>
Le Secrétariat devrait s'assurer que les éléments relatifs à la formation dans les projets d'assistance technique (TA) et de coopération technique (TC) sont conformes aux priorités identifiées grâce aux programmes d'audit de l'OACI et assurent aux États membres une orientation suffisante pour leur mise en œuvre, y compris des solutions adaptées, des bilans de rentabilité étoffés et l'intégration, si possible, d'activités qui pourraient être réalisées par des organisations régionales pour appuyer leurs États membres.	F.1. Adopter une approche guidée par les données pour la mise en œuvre et le suivi des projets TA et TC comportant des éléments se rapportant à la formation.	Déc. 2016	Des données recueillies dans l'élément crucial 4 des audits USOAP et USAP sont mises en correspondance avec la formation OACI disponible, qui sera subséquemment appliquée pour les projets TA et TC.
	F.2. Proposer aux États membres des solutions adaptées à l'appui de projets TA et TC comportant des éléments relatifs à la formation, y compris en présentant des bilans de rentabilité qui proposent des solutions spécifiques et un choix d'activités qui pourraient être réalisées par des organisations régionales à l'appui de leurs États membres.	Déc. 2016	Des arrangements de travail appuyant la réalisation de solutions adaptées des projets TC et TA ont été élaborés. Ils seront appliqués à tous les prochains projets TA et TC comportant des éléments de formation.
	F.3. Introduire un mécanisme d'identification et d'établissement des priorités pour les résultats attendus des projets TC, en utilisant les résultats des audits et les demandes des États.	Déc. 2016	Une procédure d'identification et de priorisation des résultats attendus des projets pour l'élaboration des descriptifs de projet a été mise en place ; grâce à celle-ci, la documentation des audits liés à l'USOAP est utilisée pour aider à définir l'ampleur du projet en priorisant les préoccupations significatives de sécurité et le faible niveau de mise en œuvre effective, selon qu'il convient. Les procédures de coordination avec les Bureaux régionaux sont présentées dans le Manuel des Bureaux régionaux – Partie V. Un dispositif similaire est envisagé pour les projets de coopération technique relatifs à la sûreté.



Recommandation	Activités principales	Délai	État au 31 mars 2016
	F.4. Introduire un mécanisme d'identification et d'établissement des priorités pour les résultats attendus des projets TA, en utilisant les résultats des audits et les demandes des États.	Déc. 2016	Les projets d'assistance technique liés à la sécurité et à la sûreté sont mis en œuvre dans le cadre de plans de mise en œuvre qui sont priorisés sur la base d'une évaluation des risques qui tient compte des résultats des audits, de l'analyse d'une mise en œuvre fiable et de données sur le trafic, ainsi que des informations fournies par les Bureaux régionaux, les États et les organisations internationales partenaires, les donateurs, et les États qui demandent une assistance.

**Recommandation G :****Domaine : Mise en œuvre de la politique en matière de formation**

Recommandation	Activités principales	Délai	État au 31 mars 2016
Le Secrétariat devrait mettre en œuvre un programme de formation OACI répondant aux besoins et activités des États.	G.1. Examiner des mécanismes et des procédés pour renforcer la coordination avec l'OACI afin de rationaliser les activités entre directions, d'éviter les doublons et de renforcer les objectifs en matière de formation (pour plus de clarté).	Fait	Les instructions administratives du Secrétariat concernant la mise en œuvre de la politique de l'OACI en matière de formation ont été établies et mises en œuvre.
	G.2. Alignement de toutes les activités de formation au sein de l'OACI (pour toutes les directions) et coordination des procédés avec les experts de l'industrie de la formation et d'autres parties prenantes, afin de renforcer la communication et la collaboration, de maximiser les ressources disponibles, d'éviter la duplication d'efforts et, si possible, d'établir des programmes conjoints.	Fait	Un Groupe de travail de l'OACI sur la formation (ITWG) a été institué pour harmoniser toutes les activités de formation au sein de l'OACI et coordonner les processus de formation avec les autres parties prenantes.



Recommandation	Activités principales	Déla	État au 31 mars 2016
	G.3. Renforcer la coopération en matière de formation à l'extérieur de l'OACI en établissant des liaisons ou des rapprochements entre États membres ayant des besoins compatibles en matière de formation et des compétences et un certain poids dans les forums régionaux.	Déc. 2016	<p>Des données sur les États ayant des besoins de formation comparables, d'après les résultats obtenus par l'USOAP, ont été recueillies.</p> <p>Une base de données centrale contenant ces données sera élaborée. D'autres points de formation seront ajoutés une fois identifiés.</p> <p>Un répertoire de formation aéronautique de l'OACI réorganisé sera lancé et fournira aux États un mécanisme de recherche pour identifier les moyens de formation disponibles.</p>
	G.4. Mettre l'accent sur les responsabilités des États en matière de formation des personnes chargées de la réglementation, notamment en ce qui concerne la délivrance des licences, la formation et la supervision.	Fait	Les maquettes pédagogiques de l'OACI (ITP) actuellement élaborées par l'OACI et les centres d'excellence régionaux de formation (RTCE) traitent exclusivement des responsabilités et des besoins des États, notamment de la formation des responsables des réglementations.
	G.5. Actualiser les politiques et stratégies de l'OACI en matière de formation et de renforcement des capacités, et poursuivre la normalisation et l'élaboration d'éléments indicatifs dans ce domaine.	Déc. 2016	La troisième édition du <i>Manuel de fonctionnement TRAINAIR PLUS</i> (Doc 10052) a été actualisée et publiée.

— FIN —